

DECISION N°2024-022
portant délégation de signature de Monsieur Raphaël LAURENT en qualité d'adjoint au
chef du service informatique et des systèmes d'information

Le Directeur de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n° 86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de Monsieur François CLANCHÉ en qualité de directeur de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu la nomination le 5 février 2013 par Madame Chantal CASES de Monsieur Raphaël LAURENT en qualité d'adjoint au responsable du service en charge du Projet de Modernisation des Systèmes d'Information (PMSI) ;

DECIDE

Article 1er : En sa qualité d'adjoint au chef du service informatique et des systèmes d'information, délégation de signature est donnée à Monsieur Raphaël LAURENT, ingénieur d'études, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, à l'effet de signer au nom du Directeur de l'Ined, tous actes ou documents nécessaires au fonctionnement du service, à l'exception :

- des actes de recrutement et de rémunération du personnel ;
- des actes engageant des dépenses d'un montant supérieur à 19 999 € HT à la date de signature de l'acte.

Article 2 : La présente décision prend effet au 2 janvier 2024. Elle sera notifiée à l'intéressé et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.